

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz, présidente

Membres absents excusés : Claire Attinger Doepper; Xavier de Haller; Marie-Claude Hofner; Philippe Jacquat; Sandrine Junod; Elisabeth Müller; Nkiko Nsengimana; André Mach; Kahumbu Ntumba; Kugathasan Thavathurai; Claude-Alain Voiblet; Maxline Stettler.

Membres absents non excusés : -

Membres présents	88
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 55, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/
préavis N° 2008/3**

Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

Rapporteur : M. Luc Chessex

Scrutin

Le Bureau *ad hoc* (Cédric Fracheboud, Blaise Michel Pitton, Isabelle Truan, Luc Chessex et Claude Bonnard) dépouille au bureau du Conseil.

Résultats

Bulletins délivrés: **100**; rentrés: **93**; blancs: **3**; nul: **0**;

Bulletins valables: **93**; majorité absolue: **47**

Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **74** à **78** :

Préavis N° 2007/52

Avenue du Chablais 30. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la Société coopérative Cité-Derrière

Rapporteuse : Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts)

Discussion

Sylvianne Bergmann (Les Verts); Eddy Ansermet (LE).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** à l'unanimité le préavis n. 2007/52, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Cité-Derrière un droit distinct et permanent de superficie grevant environ 800 m² de la parcelle N° 4344 sise à l'avenue du Chablais 30, aux conditions figurant dans le préavis N° 2007/52 de la Municipalité, du 4 octobre 2007 ;
2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la commune de Lausanne, les emprunts hypothécaires par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût de la rénovation, (terrain non compris), admis par l'autorité communale, soit au

maximum un montant de Fr. 1'100'000.– (un million cent mille francs), ceci conformément aux dispositions de l'art. 496 du code des obligations.

Préavis N° 2007/59

**Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau
RECOLTE pour la période 2008-2012**

Rapporteur : M. Denis Pache (UDC)

Discussion

Charles-Denis Perrin (LE); Pierre Santschi (Les Verts); Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** à la majorité mais avec un certain nombre d'abstentions, le préavis n. 2007/59, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 13'620'000.– destiné à couvrir les frais d'évolution et d'extension des infrastructures informatique et du réseau RECOLTE pour les exercices 2008 à 2012 ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
 - Fr. 2'222'800.–, par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
 - Fr. 422'200.– par les rubriques 331 du budget de fonctionnement des Services industriels ;
 - Fr. 79'000.– par la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'Eauservice ;
3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 sous les rubriques 1500.390 (Service d'organisation et d'informatique), 7.390 (Services industriels), et 4700.390 (Eauservice) ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 245'000.– en 2008, réparti comme suit :

1500.301	Traitements	Fr.	59'900.–
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	3'700.–
1500.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr.	11'400.–
1500.318	Autres prestations de tiers	Fr.	170'000.–

Rapport s/r.-préavis
N° 2007/22

**Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne.
7e PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité –
Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions :
Diane Gilliard « Pour une maison des associations », Eddy Ansermet « Pour
une radicale amélioration du service public », Marc Dunant « Accueil du
public dans l'Administration », Carl Kyril Gossweiler « Pour une
information du public respectueuse du public »**

Rapporteur : M. Roland Rapaz (SOC)

Discussion générale

Roland Philippoz (SOC); Diane Gilliard (AGT); Eddy Ansermet (LE); Claude

	Mettraux (LE); Daniel Brélaz, syndic; Guy-Pascal Gaudard (LE); Claude Mettraux (LE); Daniel Brélaz, syndic; Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education; Eddy Ansermet (LE); Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education; Diane Gilliard (AGT); David Payot (AGT); Roland Rapaz (SOC); Eddy Ansermet (LE); Daniel Brélaz, syndic; Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education
Discussion par chapitre	La Présidente passe en revue les différents chapitres du rapport-préavis et ouvre la discussion.
<i>Chapitre 3</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 4</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 5</i>	Alain Hubler (AGT); Daniel Brélaz, syndic.
<i>Chapitre 6</i>	Eddy Ansermet (LE); <u>Roland Ostermann (Les Verts) qui dépose l'amendement suivant</u> ; Olivier Français, directeur des Travaux; Daniel Brélaz, syndic.
Amendement Dépôt	A la conclusion 5 : <i>"de prélever sur le poste 3301.318 de la direction Culture, Logement et Patrimoine la somme de 100'000.- francs destinée à la procédure participative à Vers-chez-les-Blanc."</i>
<i>Chapitre 7</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 8</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 9</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 10</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 11</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Chapitre 12</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote par conclusion	La Présidente propose de voter selon l'ordre choisi par la commission.
<i>Conclusion 1</i>	Le Conseil, au vote à main levée, accepte la conclusion 1.
<i>Conclusions 2, 3, 4 et 6</i>	Le Conseil, au vote à main levée, refuse les conclusions 2, 3, 4 et 6.
Conclusion 5 – Vote sur l'amendement	La Présidente décide de faire voter de manière électronique l'amendement à la conclusion 5 présenté par Roland Ostermann (Les Verts). Le Conseil, par 37 non contre 35 oui et 9 abstentions, refuse l'amendement à la conclusion 5. Claude Bonnard (Les Verts) demande la parole, qui lui est accordée. Il déclare qu'il n'a pu voter de manière électronique, sa tablette de vote ne fonctionnant pas.

La Présidente fait part de son intention de remettre au vote l'amendement à la conclusion 5. Une partie non négligeable des conseillers s'y oppose arguant que le vote est désormais clos. Une discussion s'ensuit.

Claude Mettraux (LE); Graziella Schaller (LE); Claude Mettraux (LE); Martine Fiora-Guttman (LE); Florence Germond (SOC) demande la contre-épreuve.

La Présidente décide de remettre au vote l'amendement à la conclusion 5 présenté par Roland Ostermann (Les Verts).

Finalement, le Conseil, par 39 oui contre 38 non et 5 abstentions, **accepte** l'amendement à la conclusion 5.

Conclusion 7

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** la conclusion 7.

Conclusion 8

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** la conclusion 8.

Conclusion 9

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** la conclusion 9.

Conclusion 10

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** la conclusion 10.

Conclusion 11

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** la conclusion 11.

Vote final

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** le rapport-préavis n. 2007/22, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine de la « Politique des quartiers et de proximité » ;
2. de refuser les intentions de la Municipalité relatives à la transformation des centres socioculturels en Maisons de quartier ;
3. de prélever sur le poste 3301.318 de la Direction Culture, Logement et Patrimoine la somme de Fr. 100'000.– destinée à la procédure participative à Vers-chez-les-Blanc ;
4. de refuser la réponse de la Municipalité à la motion Diane Gilliard « Pour une maison des associations lausannoises » ;
5. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Eddy Ansermet « Pour une radicale amélioration du service public » ;
6. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat Marc Dunant « Accueil du public dans l'administration » ;
7. d'accepter la réponse de la Municipalité à la pétition Carl Kyril Gossweiler « Pour une information du public respectueuse du public » ;
8. de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la pétition Carl Kyril Gossweiler « Pour une ouverture cohérente de l'information au public » (renvoyée à la Municipalité pour communication en application de l'art. 65/b RCCL) ;
9. de demander à la Municipalité de reformuler dans un délai de dix-huit mois ses intentions relatives au processus de transformation des centres socioculturels en

Seconde partie de la 10^e séance du mardi 26 février 2008

Maisons de quartier, après consultation des partenaires institutionnels concernés ; les démarches entamées à Chailly, Saint-Luc et Prélaz se poursuivant.

Interpellation
Développement Nicolas Gillard (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Amendes d'ordre évaporées! Quelles directives et quel contrôle? ».

Réponse municipale Marc Vuilleumier, Directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Discussion Nicolas Gillard (LE); Marc Vuilleumier, Directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Interpellation
Développement Marc-Olivier Buffat (LE) développe son interpellation urgente intitulée : "Le couvert de la Riponne: que veut exactement la Municipalité?".

Réponse municipale Olivier Français, Directeur des Travaux, répondra à la prochaine séance du Conseil, le 11 mars 2008.

Interpellation
Développement Stéphanie Pache (SOC) développe son interpellation urgente intitulée : "Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains?".

Réponse municipale Marc Vuilleumier, Directeur de la Sécurité publique et des Sports, répondra à la prochaine séance du Conseil, le 11 mars 2008.

Interpellation
Développement Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation urgente intitulée : "Les assises de la toxicomanie: le reflet de la politique municipale".

Réponse municipale Jean-Christophe Bourquin, Directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Discussion Marlène Bérard (LE); Solange Peters (SOC); Françoise Longchamp (LE); Jean-Christophe Bourquin, Directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Clôture La séance est levée à 23 h 40.

La présidente :

La secrétaire :

.....
